

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2013**  
~~~~~

**PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT
POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
DÉCLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2013 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POIJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-François RUIZ, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Gérard CABELLO, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 37	Pour 35 Contre 0 Abstention 2
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération n° 749 du 18 décembre 2012 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de remplacer une benne à ordures ménagères et une micro-benne,

Vu que l'estimation de l'achat était de 260 000€ HT,

Vu que la procédure d'appel d'offre a été lancée le 12 avril 2013 et se composait de 4 lots :

- Lot 1 : Fourniture d'un châssis – 3 offres reçues
- Lot 2 : Fourniture d'un caisson de 14m³ - 2 offres reçues
- Lot 3 : Fourniture d'un lève-containers double chaise – 2 offres reçues
- Lot 4 : Fourniture et livraison d'une mini-benne – 3 offres reçues

Considérant que compte-tenu du nécessaire ralentissement des investissements pour préparer le futur projet de territoire à engager après 2014 et des difficultés actuelles pour mobiliser l'emprunt auprès des banques, il est proposé de déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres conformément à l'article 59-IV du code des marchés publics pour motif d'intérêt général,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions.

- de déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres pour l'achat d'une benne et d'une micro-benne pour la collecte des ordures ménagères pour motif d'intérêt général conformément à l'article 59-IV code des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 862 le 01/10/13
Publication le 1/10/2013
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130930-lmc163888-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



